

# F I B A

EXPERTS-COMPTABLES  
COMMISSAIRES AUX COMPTES  
CONSEILS EN ÉCONOMIE D'ENTREPRISE

Hervé WENTZINGER  
Christophe SPRAUEL  
Christian BERTHOLD  
Annabel CORDELLIER  
Marina COSTANTINO  
Xavier COURTEAUX  
Olivier DEL ROSSO  
Eric ESTREICH-BOUSSER  
Arnaud GUTHERTZ  
Sébastien GUY  
Daniel KAISER  
Frédéric LINDENMANN  
Olivier LOBSTEIN

Céline LEININGER  
Francis WASSMER  
Stéphane LOGEL  
Muriel MULLER  
Christophe NITSCHÉ  
Renaud PFLIEGER  
Marion RUHLMANN  
Julien SCHÆGIS  
Mélodie SCHERER  
Patrice SOUDRE  
Franck-Olivier THEOBALD  
Frédéric WAGNER  
Lucille YVARS

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31.12.2023

---

---

### ASSOCIATION GENERALE DES FAMILLES DU BAS-RHIN

11 rue du Verdon  
67100 STRASBOURG

\* \* \*

*présenté à l'assemblée générale du 24 juin 2024*

FIBA SAS - SIEGE SOCIAL  
7 avenue de l'Europe - Espace Européen de l'Entreprise - 67300 SCHILTIGHEIM  
ADRESSE POSTALE : CS 60034 - 67013 STRASBOURG CEDEX  
Tél. 03 88 18 59 59 - Fax 03 88 18 83 81 - E-MAIL : strasbourg@groupe-fiba.fr  
RCS Strasbourg 698 501 442 00090

Société par Actions Simplifiée au capital de 612 500 € - NAF 6920 Z - N°TVA Intr. : FR 49 698501442 - Lieu de juridiction : Strasbourg  
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes - Inscrite au Tableau Régional de l'Ordre - Membre de la Cie Régionale de Colmar

BECM : IBAN : FR76 1189 9001 0000 0375 2614 546 - BIC : CMCIFR2A

Strasbourg, Haguenau, Molsheim, Sarre-Union, Saverny, Val de Moder, Wissembourg, Lutzelhouse, Colmar, Mulhouse, Saint-Louis, Altkirch, Forbach, Creutzwald, Metz, Sarreguemines, Paris  
[www.groupe-fiba.fr](http://www.groupe-fiba.fr)



# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames et Messieurs,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### *Observation*

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « principes comptables, méthodes d'évaluation, méthode de présentation » de l'annexe aux comptes annuels concernant l'intégration des sections à la comptabilisation du siège.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes plus particulièrement attachés à la vérification de la réalité des subventions et participations obtenues ;

Nous avons porté notre attention sur la justification des créances au 31 décembre 2023 et sur leur apurement au cours de l'exercice suivant ;

Nous nous sommes attachés à la justification des provisions pour risques et charges ;

Nous avons également examiné, par sondages, les charges et produits comptabilisés dans les sections, et apprécié l'intégration des sections dans le bilan globalisé.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## **Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

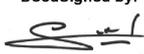
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Schiltigheim, le 23 mai 2024

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

**FIBA SAS**

DocuSigned by:  
  
FEFE682502E5470...

**Christophe SPRAUEL**  
*Membre de la Compagnie Régionale de Colmar*



# BILAN

ACTIF	2023 (selon ANC 2018-06)			2022 (selon ANC 2018-06)
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	71 095,09 €	70 345,09 €	750,00 €	- €
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	132 278,00 €	- €	132 278,00 €	132 278,00 €
Constructions	2 195 645,20 €	1 012 845,75 €	1 182 799,45 €	1 244 367,23 €
Installations techniques, matériel et outillage industriels	78 290,94 €	51 113,51 €	27 177,43 €	13 064,59 €
Autres immobilisations corporelles	816 154,00 €	584 831,68 €	231 322,32 €	154 552,09 €
Immobilisations corporelles en cours	16 041,00 €	- €	16 041,00 €	4 867,39 €
Avances et acomptes	- €	- €	- €	- €
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>	- €	- €	- €	- €
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	- €	- €	- €	- €
Autres titres immobilisés	- €	- €	- €	- €
Prêts	- €	- €	- €	- €
Autres	3 362,52 €	- €	3 362,52 €	3 362,52 €
<b>Total I</b>	<b>3 312 866,75 €</b>	<b>1 719 136,03 €</b>	<b>1 593 730,72 €</b>	<b>1 552 491,82 €</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours	- €	- €	- €	- €
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 862 834,97 €	- €	2 862 834,97 €	2 344 887,00 €
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>	- €	- €	- €	- €
Autres	121 270,02 €	- €	121 270,02 €	80 945,40 €
Valeurs mobilières de placement	105,00 €	- €	105,00 €	105,00 €
Instruments de trésorerie	- €	- €	- €	- €
Disponibilités	2 490 794,81 €	- €	2 490 794,81 €	2 197 271,24 €
Charges constatées d'avance	45 166,16 €	- €	45 166,16 €	41 140,73 €
<b>Total II</b>	<b>5 520 170,96 €</b>	<b>- €</b>	<b>5 520 170,96 €</b>	<b>4 664 349,37 €</b>
Charges à répartir s/ plusieurs exercices (III)	9 313,44 €	- €	9 313,44 €	10 933,14 €
Frais d'émission des emprunts (IV)	- €	- €	- €	- €
Primes de remboursement des emprunts (V)	- €	- €	- €	- €
Ecart de conversion Actif (VI)	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V+VI)</b>	<b>8 842 351,15 €</b>	<b>1 719 136,03 €</b>	<b>7 123 215,12 €</b>	<b>6 227 774,33 €</b>



# BILAN

<b>PASSIF</b>	<b>2023</b> (selon ANC 2018-06)	<b>2022</b> (selon ANC 2018-06)
<b>FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...	- €	- €
Fonds propres statutaires	- €	- €
Fonds propres complémentaires	1 322 315,78 €	1 322 315,78 €
Ecarts de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)	- €	- €
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	- €	- €
Fonds propres complémentaires	- €	- €
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	303 703,72 €	372 720,80 €
Excédent ou déficit de l'exercice	26 792,95 € -	65 183,64 €
<b>Situation nette (Sous-total)</b>	<b>1 652 812,45 €</b>	<b>1 629 852,94 €</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	202 676,42 €	203 685,99 €
Provisions réglementées	- €	- €
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	- €	- €
Provisions réglementées	- €	- €
Droits des propriétaires - (Commodat)	- €	- €
<b>Total I</b>	<b>1 855 488,87 €</b>	<b>1 833 538,93 €</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	- €	- €
Fonds dédiés	- €	- €
<b>Total II</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	70 713,37 €	70 713,37 €
Provisions pour charges	307 270,84 €	174 379,21 €
<b>Total III</b>	<b>377 984,21 €</b>	<b>245 092,58 €</b>

<b>Fonds dédiés</b>		
- sur subventions de fonctionnement	- €	22 231,81 €
- sur autres ressources	- €	- €
<b>Total III bis</b>	<b>- €</b>	<b>22 231,81 €</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	- €	- €
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 863 934,40 €	1 603 369,61 €
Emprunts et dettes financières diverses	337,80 €	337,80 €
Avances & acomptes reçus s/ com. en cours	710 875,35 €	426 782,68 €
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	605 599,13 €	397 698,01 €
Dettes des legs ou donations	- €	- €
Dettes fiscales et sociales	932 411,33 €	1 056 185,62 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	707 836,23 €	579 152,87 €
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	68 747,80 €	63 384,42 €
<b>Total IV</b>	<b>4 889 742,04 €</b>	<b>4 126 911,01 €</b>
Ecart de conversion Passif (V)	- €	- €
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)</b>	<b>7 123 215,12 €</b>	<b>6 227 774,33 €</b>

# COMPTE DE RESULTAT

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/23

COMPTE DE RESULTAT	2023 (selon ANC 2018-06)	2022 (selon ANC 2018-06)
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	- €	- €
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	- €	- €
dont ventes de dons en nature	- €	- €
Ventes de prestations de service	14 308 603,55 €	13 636 055,94 €
dont parrainages	- €	- €
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 948 630,45 €	1 460 236,72 €
Subventions	- €	- €
Produits liés à des financements réglementaires	- €	- €
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	- €	- €
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	- €	- €
Mécénats	- €	- €
Legs, donations et assurances-vie	- €	- €
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	197 561,99 €	129 531,34 €
Utilisations des fonds dédiés	- €	- €
Autres produits		
Cotisations	144 652,05 €	133 552,60 €
Dons manuels	- €	- €
Mécénats	- €	- €
Legs et donations	- €	- €
Contributions financières reçues	- €	- €
Versement des fondateurs	- €	- €
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat	- €	- €
Autres produits	95 083,41 €	42 101,69 €
<b>Total I</b>	<b>16 694 531,45 €</b>	<b>15 401 478,29 €</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	3 072 793,86 €	2 547 402,61 €
Variation de stock	- €	- €
Autres achats et charges externes	2 285 370,93 €	2 018 453,32 €
Aides financières	- €	- €
Impôts, taxes et versements assimilés	871 843,04 €	844 943,00 €
Salaires et traitements	8 269 777,91 €	7 931 480,20 €
Charges sociales	1 962 362,12 €	1 877 945,61 €
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	118 578,80 €	104 858,37 €
Dotations aux provisions	221 525,63 €	76 123,21 €
Report en fonds dédiés	- €	- €
Autres charges		
Aides financières	- €	- €
Autres charges	20 156,09 €	30 865,73 €
<b>Total II</b>	<b>16 822 408,38 €</b>	<b>15 432 072,05 €</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>- 127 876,93 €</b>	<b>- 30 593,76 €</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation	42,79 €	6 977,69 €
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	- €	46,67 €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		

<b>Total III</b>	<b>42,79 €</b>	<b>7 024,36 €</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 619,70 €	1 619,70 €
Intérêts et charges assimilées	36 783,13 €	27 445,06 €
Différences négatives de change	- €	- €
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	- €	- €
<b>Total IV</b>	<b>38 402,83 €</b>	<b>29 064,76 €</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>- 38 360,04 €</b>	<b>- 22 040,40 €</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>- 166 236,97 €</b>	<b>- 52 634,16 €</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	333 727,32 €	312 954,39 €
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>Total V</b>	<b>333 727,32 €</b>	<b>312 954,39 €</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	139 022,40 €	97 109,29 €
Sur opérations en capital	- €	227 690,58 €
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	- €	- €
<b>Total VI</b>	<b>139 022,40 €</b>	<b>324 799,87 €</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>194 704,92 €</b>	<b>- 11 845,48 €</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)	- €	- €
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 675,00 €	704,00 €
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>17 028 301,56 €</b>	<b>15 721 457,04 €</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>17 001 508,61 €</b>	<b>15 786 640,68 €</b>
<b>SOLDE INTERMEDIAIRE</b>		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>26 792,95 €</b>	<b>- 65 183,64 €</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature - Comodat		
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature	- €	- €
Mises à disposition gratuite de biens - Comodat	11 249,89 €	11 249,89 €
Prestations en nature	- €	- €
Mise à disposition gratuite de biens et services	- €	- €
Personnel bénévole	604 600,00 €	448 780,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>615 849,89 €</b>	<b>460 029,89 €</b>



## **ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**

Exercice clos le 31/12/2023

Total bilan : 7.123.215,12 Euros  
Résultat de l'exercice : + 26.792,95 Euros.  
Durée de l'exercice : 12 mois

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration de l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### ➤ **Principes comptables, méthodes d'évaluation, méthodes de présentation**

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

#### **Conventions appliquées :**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

La comptabilité du siège est tenue selon les règles d'engagements.

La plupart des sections comptabilisent leurs mouvements sur la base d'une comptabilité recettes /dépenses.

L'intégration des sections génère de ce fait des différences.

L'impact de l'application de ces deux règles est maîtrisé.

Objet social :

L'association a pour objets :

- 1) d'étudier, de promouvoir et de défendre les intérêts matériels et moraux de la famille fondée sur les valeurs universelles d'amour, de citoyenneté, de solidarité, de liberté et de responsabilité ;
- 2) d'assurer la représentation des familles et des associations fédérées auprès des pouvoirs Publics ou Instances Départementales et nationales reconnues ;
- 3) de créer entre toutes les familles adhérentes, en dehors de toute considération politique ou religieuse, un esprit d'entraide mutuelle, de solidarité intergénérationnelle. Les actions de l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin et des associations fédérées s'adressent à toutes les familles et à toutes les personnes en vue de leur épanouissement, de leur mieux-être et d'une meilleure qualité de vie ;
- 4) de prendre et de promouvoir toutes les initiatives susceptibles d'aider et de défendre les familles et notamment dans les domaines de la consommation, de l'environnement, de la santé, du logement et cadre de vie ;
- 5) de fournir aux associations fédérées, l'assistance morale, logistique, technique selon toute modalité adaptée.

➤ **Faits caractéristiques de l'exercice**

- ❖ L'exercice est marqué par la gestion d'1 nouveau site Petite Enfance : le Multi-accueil de La Broque/Laclaquette depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 dont la gestion a été confiée à l'association par la Communauté des Communes de la Vallée de la Bruche.
- ❖ L'exercice est marqué par la gestion d'1 nouveau site Périscolaire : l'accueil périscolaire de La Broque/Laclaquette depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 dont la gestion a été confiée à l'association par la Communauté des Communes de la Vallée de la Bruche.

- ❖ L'exercice est marqué par la gestion sur une année complète de la Micro-crèche de Neuwiller-Les-Saverne (ouverte le 1<sup>er</sup> octobre 2022), du Périscolaire d'AVOLSHEIM (Gestion confiée depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022) et du Périscolaire de GOXWILLER (ouvert depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022).
  
- ❖ Sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt, la Délégation de Service Public du Relais Petite Enfance de l'Outre-Forêt a pris fin le 31 décembre 2023 : notre association n'assure par conséquent plus gestion de ce site depuis cette date.
  
- ❖ Sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, la Délégation de Service Public du Multi-accueil de Benfeld a pris fin le 30 juin 2023 : notre association n'assure par conséquent plus gestion de ce site depuis cette date.
  
- ❖ Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-Les-Bains, la Délégation de Service Public des Multi-accueils de Niederbronn-Les-Bains et Mertzwiller a pris fin le 31 août 2023 : notre association n'assure par conséquent plus gestion de ce site depuis cette date.
  
- ❖ Conformément aux Délégations de Service Public signées avec la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, la Communauté de Communes du Pays de Barr, la Commune de Holtzheim, la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn et la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, l'AGF a constitué dans ses comptes une provision pour risques d'affermage d'un montant de 69.822 €.  
Ces provisions seront restituées aux collectivités en fin de délégation si elles ne sont pas utilisées ainsi des reprises de provisions ont été constatées en 2023 pour un montant de 88 634 € dont essentiellement sur les structures de la Communauté des Communes du pays de Barr.  
  
Ainsi au 31/12/2023, le montant de la provision pour risques d'affermage s'élève à 139.166 €.
  
- ❖ Nous avons également constaté la perte d'exploitation 2022 générée par les structures périscolaires de la Communauté des Communes du Pays de Barr à hauteur de 27 481,47 € et nous avons constaté une provision de 140 000 € pour couvrir une perte de 185 847,96 € générée sur les mêmes structures en 2023.
  
- ❖ Les prestations de service de la CAF du Bas-Rhin et de la MSA ont été comptabilisées dans un compte 703. afin de respecter les recommandations de ces organismes.
  
- **Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture**
  
- ❖ Rien à signaler

## 1. NOTE SUR LES COMPTES

### 1.1 Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels : 5 ans
- Constructions : 50 ans
- Agencements & aménagements des constructions : 5 à 20 ans
- Matériel et outillage : 10 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Matériel de bureau & informatique : 5 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans
- Cheptel : 10 ans

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation attendue par l'association.

### 1.2 Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

NEANT

### 1.3 Stocks

NEANT

### 1.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Le tableau "Etat des créances et des dettes" dans les pages qui suivent, présente la ventilation par échéance des différentes natures de créances.

### 1.5 Disponibilités

Les disponibilités en banque et en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

### 1.6 Variation des fonds associatifs

Les principales variations sont constituées par :

- l'affectation du résultat 2022 à hauteur de – 65 183,64 €
- pour rappel, suite à l'application de la nouvelle réglementation comptable ANC 2018-06 : la valeur nette du commodat de Saint-Ludan n'est plus présentée dans les fonds associatifs mais dans une rubrique de « Contributions volontaires »

Le tableau de variation est présenté dans les pages qui suivent.

### 1.7 Fonds dédiés sur dons et legs affectés

Montant à l'ouverture de l'exercice : 22 231,81 Euros

Montant à la clôture de l'exercice : 0 Euros

### 1.8 Subventions d'investissements

Au cours de l'exercice, l'association a obtenu 6 nouvelles subventions d'investissement. :

- une subvention de la CAF pour l'acquisition d'un nouveau serveur informatique et pour le renouvellement du parc informatique du Siège à hauteur de 13 411 €
- une subvention de la Région Grand-Est pour l'acquisition d'abris complémentaires et panneaux pédagogiques pour la Ferme AGF à hauteur de 22 426 €
- une subvention de la Collectivité Européenne d'Alsace pour l'acquisition d'abris complémentaires pour la Ferme AGF à hauteur de 2 475 €
- une subvention de la Collectivité Européenne d'Alsace pour l'acquisition de panneaux pédagogiques pour la Ferme AGF à hauteur de 5 000 €
- une subvention de la Fondation A&P SOMMER destinée aux travaux de rénovation de la ferme AGF à hauteur de 10 000 €
- une subvention de la Caisse d'Epargne, dans le cadre du Trophée « Investir l'Avenir » destinée aux travaux de rénovation de la ferme AGF à hauteur de 5 000 €

Le total des subventions d'investissement s'élève à :466.961,29 Euros

Ces subventions sont amorties à hauteur de : 264.284,87 Euros

Soit un montant net de : 202.676,42 Euros

### 1.9 Charges et produits exceptionnels

Le compte de produits exceptionnels sur opérations de gestion d'un montant de 333 727.32 Euros concerne :

- des produits sur exercices antérieurs dont l'association n'a eu connaissance qu'au courant de l'exercice 2023 à hauteur de 274 919,74 € qui concernent principalement les structures dont

l'association à la gestion et également un dégrèvement de taxe sur salaires pour la période de 2021 à 2022 à hauteur de 24 978 €

- la quote-part des subventions d'investissement pour 36 575,77 Euros

Les charges exceptionnelles sur opérations de gestion d'un montant de 139 022,40 Euros, correspondent principalement à :

- des charges liées aux exercices 2021/2022 à hauteur de 41 384,83 €, dont l'association n'a eu connaissance que courant 2023 et qui concernent principalement les structures dont l'association a la gestion.
- une perte exceptionnelle de 27 481,47 € constatée correspondant au déficit généré en 2022 par les structures périscolaires du Pays de Barr.
- une perte exceptionnelle de 70 156,10 € constatée correspondant au déficit généré en 2022 par les structures de Petite Enfance de la Ville de Strasbourg. Il est à noter que ce déficit est atténué par une régularisation de la prestation de service 2022 de la CAF de 38 124,03 € de sorte que le déficit net constaté s'élève à 32 032,07 €.

Les excédents et « insuffisances » générés par la gestion des structures d'accueil Enfance & Jeunesse sont constatées l'année de leur réalisation ou l'année suivante, en charges ou produits exceptionnels, selon les règles dictées par chacune des conventions qui lient notre association aux collectivités.

#### 1.10 Contributions volontaires

Les contributions volontaires, à savoir les prestations fournies par le Président de l'Association, le Trésorier et les membres du Bureau, notamment en matière administrative, ainsi que celles des responsables de section, secteur, tous les bénévoles, représentent 30.230 heures soit 604 600 Euros valorisées au taux horaire charges sociales comprises de 20 € selon les prescriptions de l'UDAF.

Selon la nouvelle réglementation comptable ANC 2018-06, les contributions volontaires font également apparaître la dotation annuelle du commodat de Saint-Ludan à hauteur de 11 249,89 €.

Il est à noter que la valeur brute de ce commodat s'élève à 337 500 € et que la dotation cumulée s'élève à 158 436,07 € de sorte que sa valeur nette au 31/12/23 est de 179 063,93 €.

#### 1.11 Engagements financiers

- *Dettes garanties par des sûretés réelles :*

Emprunt Caisse d'Epargne :

Montant garantie : 660 000,00 Euros

En-cours au 31/12/2023 : 206.087,52 Euros

Nature des garanties : hypothèque en premier rang sur immeuble sis 11 rue du Verdon

Emprunt Caisse d'Epargne :

Montant garantie : 800 000,00 Euros

En-cours au 31/12/2023 : 436 545,65 Euros

Nature des garanties : hypothèque au quatrième rang sur immeuble sis 11 rue du Verdon

Emprunt Caisse d'Epargne :

Montant garantie : 13 900,00 Euros

En-cours au 31/12/2023 : 8 955,84 Euros

Nature des garanties : Néant

Découvert bancaire Caisse d'Epargne :

Montant garantie : 700 000,00 Euros

En-cours au 31/12/2023 : 1 016 064,62 Euros

Nature des garanties : hypothèque en premier rang sur immeuble sis 11 rue du Verdon

- *Engagement en matière de crédit-bail / location financière:*

LIXBAIL PHOTOCOPIEUR CANON réf C7260i – CSF WASSELONNE

Date début : 01/01/2020

Durée : 63 mois

Date fin : 31/03/2025

Loyer trimestriel : 743,11 Euros

LIXBAIL PHOTOCOPIEUR CANON réf C1325iF x 2 PERI MARCKOLSHEIM+WITTISHEIM

Date début : 06/11/2020

Durée : 60 mois

Date fin : 05/11/2025

Loyer trimestriel : 663,18 Euros TTC

LIXBAIL PHOTOCOPIEUR IR-ADVDX C3922i + ImagePRESS C265 SIEGE + BENFELD

Date début : 19/07/2023

Durée : 60 mois

Date fin : 18/07/2028

Loyer trimestriel : 1773,14 Euros TTC

LIXBAIL PHOTOCOPIEUR CANON IRC 1325iFGEISPOLSHEIM

Date début : 24/03/2021

Durée : 42 mois

Date fin : 23/09/2024

Loyer trimestriel : 594,64 Euros TTC

DIAC LOCATION – VEHICULES SIEGE

Date début : 05/10/2020

Durée : 48 mois

Date fin : 04/10/2023 prolongée au 04/10/2024

Loyer mensuel : 255,88 Euros/véhicule

GRENKE LOCATION – SERVEURS + PC SIEGE

Date début : 26/08/2022

Durée : 36 mois

Date fin : 25/08/2025

Loyer trimestriel : 7 992 Euros

### 1.12 Autres engagements

En contrepartie de la subvention de 229 238 Euros de la CAF destinée au financement de l'acquisition des locaux sis au 11 rue du Verdon - 67100 STRASBOURG réalisé en 2009 : engagement de maintenir les activités de l'association pendant une durée de 20 ans, soit 2029.

En contrepartie de la subvention de 6.664 Euros de la CAF destinée au financement des travaux de rénovation de la micro-crèche de Hipsheim réalisé en 2016 : engagement de maintenir l'ensemble des activités de l'association concernées par cet investissement sur une durée minimale de 10 ans, soit 2026

En contrepartie de la subvention de 56.000 Euros de la CAF destinée au financement de l'aménagement de micro-crèche de HautePierre réalisé en 2017 : engagement de maintenir l'ensemble des activités de l'association concernées par cet investissement sur une durée minimale de 10 ans, soit 2027

En contrepartie de la subvention de 76.543 Euros de la CAF destinée au financement de l'aménagement des nouveaux locaux du CSF de Sélestat réalisé en 2020 : engagement de maintenir l'ensemble des activités de l'association concernées par cet investissement sur une durée minimale de 10 ans, soit 2030

En contrepartie de la subvention de 37.120 Euros de la CAF destinée au financement des travaux de rénovation de la micro-crèche de Hipsheim réalisés en 2020 et à achever en 2021 : engagement de maintenir l'ensemble des activités de l'association concernées par cet investissement sur une durée minimale de 10 ans, soit 2030.

En contrepartie de la subvention de 12.000 Euros de la CAF destinée au financement des travaux de création d'un espace d'accueil au CSF de Benfeld achevés en 2022 : engagement de maintenir l'ensemble des activités de l'association concernées par cet investissement sur une durée minimale de 10 ans, soit 2032.

En contrepartie de la subvention de 7.268,25 Euros de la CAF destinée au financement des travaux de d'aménagement au CSF de Wasselonne réalisés en 2022 et à achever en 2023 : engagement de maintenir l'ensemble des activités de l'association concernées par cet investissement sur une durée minimale de 10 ans, soit 2033.

### 1.13 Engagements de retraite

Au 31 décembre 2023, nos obligations en matière d'indemnités de départ à la retraite sont évaluées à 475.000 Euros.

Ce montant correspond à la dette actualisée à la date d'arrêté selon un calcul basé sur les critères suivants :

- âge de départ à la retraite (64 ans)
- taux d'augmentation des salaires : 1,5%
- taux de charges sociales : 45%
- taux de turn-over :
  - o de 20 ans à 30 ans : 5%
  - o de 31 ans à 45 ans : 3%
  - o de 46 ans à 55 ans : 0%
  - o de 56 ans à 70 ans : 0%

L'engagement est donné dans la présente annexe et n'a pas fait l'objet d'une provision dans les comptes.

#### 1.14 Effectif

L'effectif au 31 décembre 2023 est de 304 personnes en Equivalent Temps Plein

#### 1.15 Informations complémentaires

Le montant global versé au titre de l'exercice 2023, aux personnes visées à l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 s'élève à 223 301 Euros.

## II - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

## 2.1 ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeurs brutes début d'exercice	Acquisitions /reclassement	Diminutions /reclassement	Valeurs brutes fin d'exercice
<b><u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u></b>				
Frais d'établissement	- €	- €	- €	- €
Logiciels	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations incorporelles	63 595 €	7 500 €	- €	71 095 €
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>63 595 €</b>	<b>7 500 €</b>	<b>- €</b>	<b>71 095 €</b>
<b><u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u></b>				
Terrains	132 278 €	- €	- €	132 278 €
Constructions	2 109 033 €	- €	- €	2 109 033 €
Installations, agencements et aménagt constr	86 612 €	- €	- €	86 612 €
Installations techniques, matériel et outillage	58 308 €	19 983 €	- €	78 291 €
Installations techniques, agencement et aménagements divers	374 235 €	28 304 €	- €	402 539 €
Matériel de transport	24 410 €	48 761 €	- €	73 171 €
Matériel de bureau et informatique	294 518 €	44 096 €	- €	338 614 €
Cheptel	1 830 €	- €	- €	1 830 €
Autres immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €
Immobilisations en cours	4 867 €	31 157 €	19 983 €	16 041 €
Avances et acomptes	- €	- €	- €	- €
Commodat	- €	- €	- €	- €
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>3 086 091 €</b>	<b>172 301 €</b>	<b>19 983 €</b>	<b>3 238 409 €</b>
<b><u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u></b>				
Autres participations	- €	- €	- €	- €
Créances rattachées à des participations	- €	- €	- €	- €
Autres titres immobilisés	- €	- €	- €	- €
Prêts	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations financières	3 363 €	- €	- €	3 363 €
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>3 363 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>3 363 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 153 049 €</b>	<b>179 801 €</b>	<b>19 983 €</b>	<b>3 312 867 €</b>

## 2.2 ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
<b><u>AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u></b>				
Frais d'établissement	- €			- €
Autres immobilisations incorporelles	63 595 €	6 750 €		70 345 €
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>63 595 €</b>	<b>6 750 €</b>	<b>- €</b>	<b>70 345 €</b>
<b><u>AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u></b>				
Terrains	- €	- €	- €	- €
Constructions	951 278 €	61 568 €		1 012 846 €
Installations techniques, mat, outillages	45 243 €	5 870 €		51 113 €
Autres immobilisations corporelles	540 441 €	44 391 €		584 832 €
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>1 536 962 €</b>	<b>111 829 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 648 791 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 600 557 €</b>	<b>118 579 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 719 136 €</b>

**2.3 FONDS ASSOCIATIFS**

	Soldes au début de l'exercice	Augmentations /reclassement	Diminutions /reclassement	Soldes à la fin de l'exercice
<u>Fonds associatifs sans droit de reprise</u>				
- Patrimoine intégré	- €	- €	- €	- €
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	- €	- €	- €	- €
- Fonds propres complémentaires	1 322 315 €	- €	- €	1 322 315 €
- Réserves				
- Report A Nouveau	372 721 €		69 017 €	303 704 €
-Résultat de l'exercice	- 65 184 €	91 977 €		26 793 €
	- €			- €
<u>Fonds associatifs avec droit de reprise</u>	- €			- €
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	203 686 €	35 566 €	36 576 €	202 676 €
<u>Fonds dédiés</u>	22 232 €	- €	22 232 €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>1 855 770 €</b>	<b>127 543 €</b>	<b>127 825 €</b>	<b>1 855 488 €</b>

**Commentaires**

Commodat : conformément à l'application du règlement ANC 2018-06, le commodat a fait l'objet d'un reclassement au bas du compte de résultat

## 2.4 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Intitulés	Montant brut	Dont à - un an	Dont à + un an
<b><u>ACTIF IMMOBILISE</u></b>			
Autres immobilisations financières	3 363 €	- €	3 363 €
			- €
			- €
<b><u>ACTIF CIRCULANT</u></b>			
Créances clients et comptes rattachés	2 862 835 €	2 862 835 €	- €
Autres créances :	121 270 €	121 270 €	- €
- Personnel et comptes rattachés	72 260 €	72 260 €	- €
- Sécurité Sociales et organismes rattachés	- €	- €	- €
- Impôts et taxes	- €	- €	- €
- Subventions à recevoir	- €	- €	- €
- Autres produits à recevoir	40 265 €	40 265 €	- €
- Fournisseurs : RRR à recevoir	8 745 €	8 745 €	- €
- Fournisseurs débiteurs	- €	- €	- €
- Autres débiteurs	- €	- €	- €
Charges constatées d'avance	45 166 €	45 166 €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>3 032 634 €</b>	<b>3 029 271 €</b>	<b>3 363 €</b>

## 2.5 ETAT DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Intitulé	Montant
Charges d'exploitation	45 166 €
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
<b>TOTAL</b>	<b>45 166 €</b>

## 2.6 ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR

Intitulé	Montant
Factures à Etablir	- €
Subventions à recevoir	
Remise de fin d'année	<b>8 745 €</b>
Autres créances	<b>40 265 €</b>
Remboursement formation	449 €
Divers	1 788 €
IJSS	- €
CITS	- €
Aides embauches - contrats aidés	- €
Dégrèvement taxe sur salaires	24 978 €
Subvention UNAF/UDAF MAA 2023 - MEDIATION	13 050 €
<b>TOTAL</b>	<b>49 010 €</b>

## 2.7 ETAT DES PROVISIONS

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
<b><u>PROVISIONS REGLEMENTEES</u></b>				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
<b>Total provisions réglementées</b>				
<b><u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u></b>				
Provisions pour litiges	70 713 €	- €	- €	70 713 €
Autres provisions pour risques et charges	174 379 €	221 526 €	88 634 €	307 271 €
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>245 092 €</b>	<b>221 526 €</b>	<b>88 634 €</b>	<b>377 984 €</b>
<b><u>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</u></b>				
Immobilisations				- €
Stocks et en cours				- €
Créances				- €
Autres créances				- €
Valeurs mobilières				- €
<b>Total provisions pour dépréciation</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>245 092 €</b>	<b>221 526 €</b>	<b>88 634 €</b>	<b>377 984 €</b>

Dont dotations et reprises :

- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

221 256 €	88 634 €
- €	- €
- €	- €

**2.8 ETAT DES ECHEANCES DES DETTES**

Intitulés	Montant brut	Dont à - un an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
<b><u>DETTES</u></b>				
Autres emprunts et dépôts, cautions reçues	338 €		338 €	- €
Emprunts auprès des établissements de crédit <i>dont concours bancaire courant</i>	1 863 934 € - €	1 317 214 € - €	424 541 €	122 179 € - €
Dettes financières diverses	- €	- €		- €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	605 599 €	605 599 €		- €
Dettes fiscales et sociales	932 411 €	932 411 €		- €
Groupe et associés				
Autres dettes	1 418 713 €	1 418 713 €		- €
Produits constatés d'avance	68 747 €	68 747 €		- €
<b>TOTAL</b>	<b>4 889 742 €</b>	<b>4 342 684 €</b>	<b>424 879 €</b>	<b>122 179 €</b>

**2.9 ETAT DES CHARGES A PAYER**

Intitulé	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 079
Emprunts et dettes financières divers	338
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	618 131
Dettes fiscales et sociales	530 636
Arrêtés comptables	710 875
Autres dettes	98 558
<b>TOTAL</b>	<b>1 970 616</b>

**3.1 ETAT DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

Intitulé	Montant
Produits d'exploitation	68 748
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
	<b>68 748</b>

**3.2 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION**

Intitulé	Montant
CAF fonctionnement	420 507
CAF autres	1 086 263
COLLECTIVITES (ALSH, multi-accueil, Vivre avec le Grand Age, Ferme Educative, journal ICI, clubs et sections)	154 342
Collectivité Européenne d'Alsace	46 789
Région Grand Est	17 000
Contrats aidés - service civique - aides à l'embauche	11 348
UDAF	4 683
Ministère de la Justice	26 500
Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse	
Famille de France	4 818
MSA	10 300
Conférence des Financeurs	120 751
UNAF- Médiation Aidants/aidés	13 050
Divers (AG2R, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, organismes privés,...)	32 279
<b>TOTAL</b>	<b>1 948 630</b>